

7.11 Responsables du contrôle des comptes

7.11.1 Commissaires aux comptes de BPCE

Les commissaires aux comptes de BPCE sont responsables du contrôle des comptes individuels de BPCE, des comptes consolidés du groupe BPCE SA et du Groupe BPCE. Au 31 décembre 2010, les commissaires aux comptes sont :

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.
1, cours Valmy
92923 Paris-La Défense Cedex

Mazars

61, rue Henri-Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit (642010045 RCS Nanterre), KPMG Audit (775726417 RCS Nanterre), Mazars (784824153 RCS Nanterre) sont enregistrés comme commissaires aux comptes, membres de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et placés sous l'autorité du Haut Conseil du commissariat aux comptes. Pricewaterhousecoopers Audit.

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

L'assemblée générale de CEBP (dont la dénomination sociale est devenue BPCE lors de son Assemblée Générale Mixte du 9 juillet 2009), du 2 juillet 2009, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, a décidé de nommer PricewaterhouseCoopers Audit pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2015 pour statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2014.

PricewaterhouseCoopers Audit est représenté par Mme Anik Chaumartin.

Suppléant : Étienne Boris demeurant 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine cedex, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2015 pour statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2014.

KPMG AUDIT

L'assemblée générale de CEBP (dont la dénomination sociale est devenue BPCE lors de son Assemblée Générale Mixte du 9 juillet 2009), du 2 juillet 2009, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, a décidé de nommer KPMG Audit pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2015 pour statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2014.

KPMG Audit est représenté par Mme Marie-Christine Jolys et M. Fabrice Odent.

Suppléant : Isabelle Goalec, demeurant 1, cours Valmy, 92923 Paris-La Défense cedex, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2015 pour statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2014.

MAZARS

Mazars a été nommé directement dans les premiers statuts de GCE Nao, lors de sa constitution, (dont la dénomination sociale est devenue CEBP par décision de l'associé unique le 6 avril 2009 puis BPCE lors de l'Assemblée Générale Mixte de CEBP du 9 juillet 2009) suite au pouvoir donné par le directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne à son président de signer les statuts de GCE Nao et tous les actes nécessaires à sa constitution. La durée de cette nomination est de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2013 pour statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2012.

Mazars est représenté par M. Charles De Boisriou et M. Jean Latorzeff.

Suppléant : Anne Veaute, demeurant 61, rue Henri-Regnault 92075 Paris-La Défense cedex, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2013 pour statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2012.

7.11.2 Rémunération des contrôleurs légaux

Dans le cadre des missions définies à l'article 3.3 du règlement du conseil de surveillance de BPCE, le Comité d'audit et des risques s'assure de l'indépendance des commissaires aux comptes, notamment par un examen du détail des honoraires qui leur sont versés par le groupe ainsi qu'au réseau auquel ils peuvent appartenir.

En outre les honoraires des commissaires aux comptes font l'objet, conformément à l'instruction de l'Autorité des marchés financiers n°2006-10, d'une publicité, dans le document de référence, en distinguant :

- les honoraires des commissaires aux comptes du groupe BPCE SA ;
- les honoraires des commissaires aux comptes du Groupe BPCE.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DU GROUPE BPCE SA

Les honoraires comptabilisés au titre des missions réalisées par les commissaires aux comptes responsables du contrôle des comptes de BPCE ainsi que par leurs réseaux, sont, pour les exercices 2009 et 2010 :

montants en milliers d'euros ⁽¹⁾	Total		PwC				Mazars				KPMG					
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009				
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%		
Audit																
Commissariat aux comptes, examen des comptes individuels et consolidés	19 238	77 %	13 626	81 %	6 733	67 %	3 630	58 %	4 548	85 %	4 238	93 %	7 957	83 %	5 758	95 %
• Émetteur	1 636		695		590		231		531		231		515		233	
• Filiales	17 602		12 931		6 143		3 399		4 017		4 007		7 442		5 525	
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	3 668	15 %	1 816	11 %	2 280	23 %	1 373	22 %	604	11 %	226	5 %	784	8 %	217	4 %
• Émetteur	2 041		484		1 259		141		410		140		372		203	
• Filiales	1 627		1 332		1 021		1 232		194		86		412		14	
SOUS-TOTAL	22 906	92 %	15 442	92 %	9 013	90 %	5 003	80 %	5 152	96 %	4 464	98 %	8 741	92 %	5 975	99 %
Autres prestations rendues ⁽²⁾																
Juridique, fiscal, social	1 279	5 %	478	3 %	545	5 %	455	7 %	2	0 %			732	8 %	23	0 %
Autres	748	3 %	885	5 %	463	5 %	764	12 %	225	4 %	77	2 %	60	1 %	44	1 %
SOUS-TOTAL ⁽³⁾	2 027	8 %	1 363	8 %	1 008	10 %	1 219	20 %	227	4 %	77	2 %	792	8 %	67	1 %
TOTAL ⁽⁴⁾	24 933	100 %	16 805	100 %	10 021	100 %	6 222	100 %	5 379	100 %	4 541	100 %	9 533	100 %	6 042	100 %

Commentaires :

- (1) Les montants portent sur les prestations figurant au compte de résultat de l'exercice y compris notamment la TVA non récupérable et, le cas échéant, avant imputation sur les capitaux propres (sauf pour l'exercice 2009 à hauteur de 50 Keuros).
- (2) Aucune autre prestation n'a été rendue au profit de l'émetteur (BPCE) au titre de l'exercice 2010.
- (3) Les autres prestations réalisées par les commissaires aux comptes responsables du contrôle des comptes de BPCE (ainsi que par leurs réseaux) portent essentiellement sur des missions relatives aux domaines fiscaux et audit interne pour le compte de Natixis SA et ses filiales.
- (4) La principale augmentation des honoraires entre l'exercice 2010 et l'exercice 2009 est liée aux variations de périmètre du groupe BPCE SA consécutives à la fusion par absorption des holdings de participations "BP Participations" et "CE Participations" avec BPCE. Les entrées de périmètre relatives à cette opération portent, principalement, sur les filiales Foncia, Crédit Foncier de France et Banque Palatine pour lesquelles les honoraires comptabilisés au titre de l'exercice 2010 s'élèvent à 4 894 Keuros.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DU GROUPE BPCE AU TITRE DE L'EXERCICE 2010

Les honoraires comptabilisés au titre des missions réalisées par les commissaires aux comptes pour l'ensemble du Groupe BPCE (y compris les commissaires aux comptes qui ne relèvent pas du même réseau que les responsables du contrôle des comptes de BPCE), sont :

Montants en milliers d'euros ⁽¹⁾	TOTAL		Exercice 2010					
			Commissaires aux comptes (ainsi que leurs réseaux) responsables du contrôle des comptes de BPCE ⁽²⁾					
			groupe BPCE SA		Autres entités du Groupe BPCE		Autres réseaux de commissaires aux comptes	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit								
Commissariat aux comptes, examen des comptes individuels et consolidés	44 951	85 %	19 238	77 %	11 804	96 %	13 909	88 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	5 560	10 %	3 668	15 %	411	3 %	1 482	9 %
SOUS-TOTAL	50 511	95 %	22 906	92 %	12 215	99 %	15 391	97 %
Autres prestations rendues								
Juridique, fiscal, social	1 536	3 %	1 279	5 %	27	0 %	230	1 %
Autres	1 099	2 %	748	3 %	117	1 %	234	1 %
SOUS-TOTAL	2 635	5 %	2 027	8 %	144	1 %	464	3 %
TOTAL	53 146	100 %	24 933	100 %	12 359	100 %	15 855	100 %

Commentaires :

(1) Les montants portent sur les prestations figurant au compte de résultat de l'exercice et, le cas échéant, avant imputation sur les réserves.

(2) pwc, Mazars et KPMG.